

Les Résultats De Forage De First Phosphate Confirment Le Potentiel De Classe Mondiale De Sa Propriété De Phosphate Bégin-Lamarche Située À Seulement 75 Km Du Port En Eau Profonde De Saguenay, Au Québec, Au Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 5 juin 2023) - First Phosphate Corp. (CSE : PHOS) (FSE : KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a obtenu les derniers résultats de forage de son programme hivernal sur sa propriété Bégin-Lamarche située dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, Canada. 20 sondages ont été forés pour un total de 4 274 mètres.

Une discussion des résultats enregistrée avec le DG, John Passalacqua, et le géologue en chef, Gilles Laverdière, est disponible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/7CQO7HGCyYI>.

Faits saillants :

- Découverte de deux zones principales avec de multiples couches phosphatées à potentiel à ciel ouvert.
- La zone Nord est constituée de quatre couches principales d'une longueur de 375 m chacune et d'une épaisseur moyenne d'au moins 60 m. Les couches sont ouvertes dans toutes les directions.
- La zone sud comprend au moins deux couches d'une longueur allant jusqu'à 1 500 m et d'une épaisseur moyenne de 100 m.
- Les couches minéralisées ont été forées jusqu'à une profondeur d'au moins 200 m.
- Les deux zones se trouvent à l'intérieur d'une zone plus large de 2 500 m de longueur.

« Ces résultats de forage confirment nos attentes quant à la taille, la teneur et le potentiel en phosphate de classe mondiale de notre propriété Bégin-Lamarche, située à seulement 75 km du port en eau profonde de Saguenay », a commenté Peter Kent, président de First Phosphate. « Avec un autre programme succinct de forage, nous devrions être en mesure d'initier une estimation des ressources 43-101 sur cette propriété plus tard cette année. »

« Les projets de phosphate nécessitent de bonnes teneurs, un accès aux infrastructures et, surtout, la proximité d'un port pour être couronnés de succès et pouvoir entrer en production sans longs délais », déclare John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Bégin-Lamarche a tout ce qu'il faut, à commencer par des teneurs en phosphate parmi les meilleures et un accès direct par route pavée au port en eau profonde de Saguenay, situé à seulement 75 km. »

Un deuxième programme de forage de 2 000 m est prévu dans la Zone Nord de la propriété Bégin-Lamarche. L'objectif de ce programme de définition sera de forer les couches de phosphate connues selon une grille de 100 x 100 m afin d'entreprendre une première estimation des ressources 43-101 pour la propriété Bégin-Lamarche plus tard cette année.

Figure 1 - Interprétation des couches phosphatées

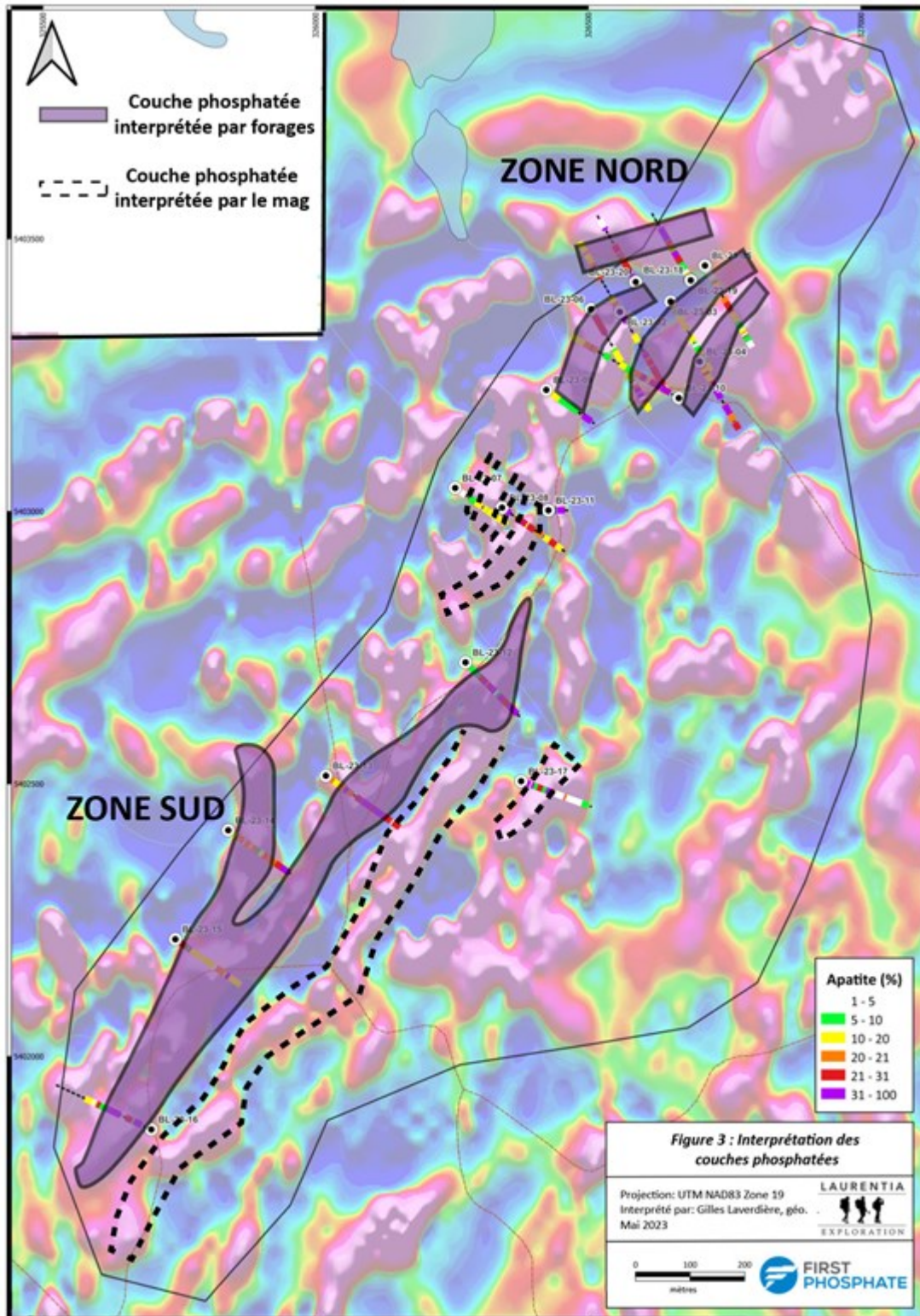


Figure 1 - Interprétation des couches phosphatées

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/168714_04d5b066f46d0b9a_001full.jpg

Zone Nord

Treize forages réalisés dans la zone nord ont permis d'identifier quatre couches phosphatées. Les couches ont une largeur réelle moyenne de 60 m et une longueur d'au moins 500 m. Les couches semblent ouvertes dans toutes les directions. Deux sondages ont recoupé les couches minéralisées à une profondeur d'au moins 200 m. Deux des quatre couches présentent des teneurs supérieures à 7,0

% de P₂O₅ (phosphate). Les quatre couches présentent une teneur moyenne de 6,2% P₂O₅. Les résultats sont présentés à la figure 2 et au tableau 1. Le schéma des couches est présenté dans la figure 1.

Figure 2 - Résultats d'analyses Zone Nord

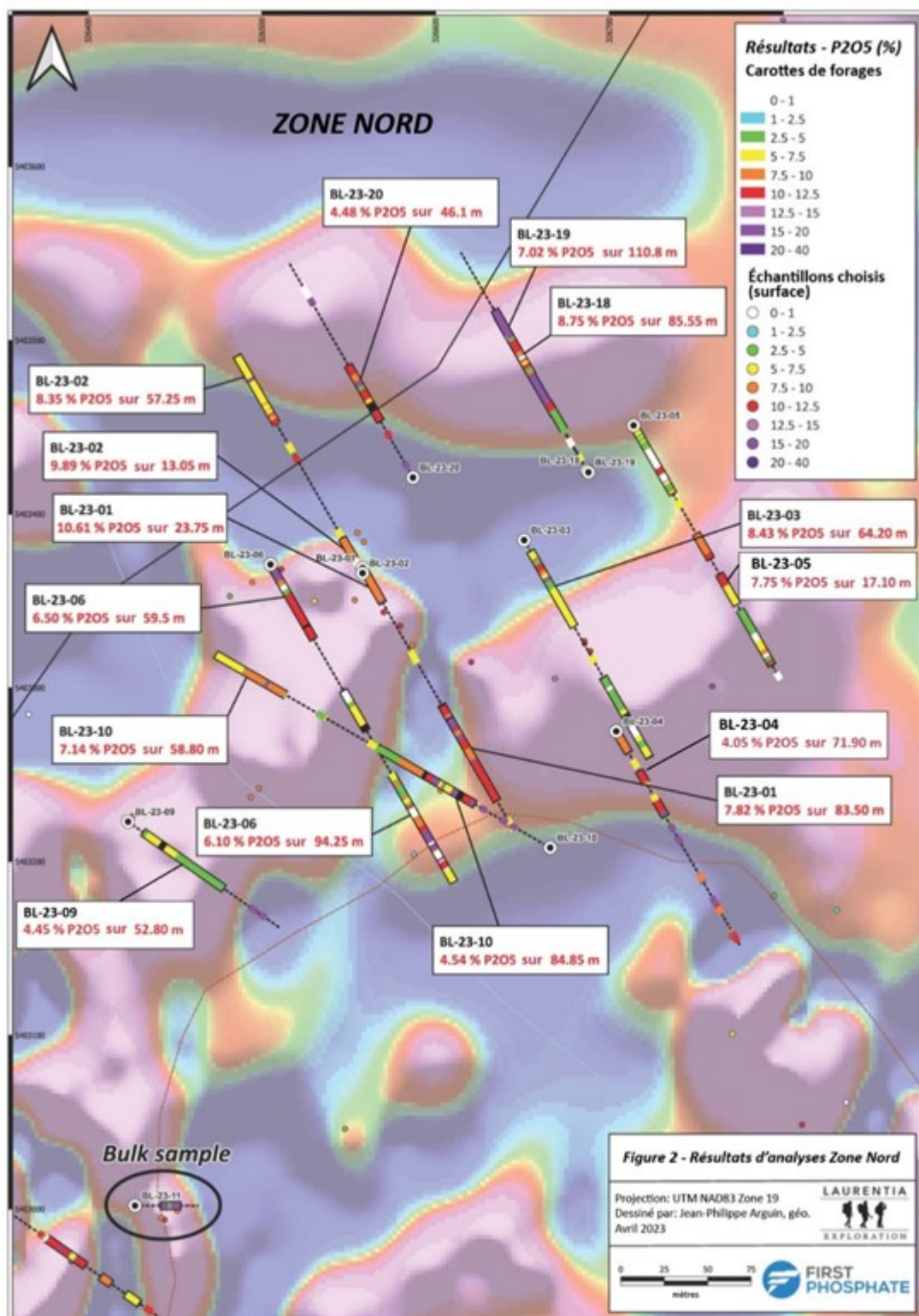


Figure 2 - Résultats d'analyses Zone Nord

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/168714_04d5b066f46d0b9a_002full.jpg

Tableau 1 - Résultats d'analyses Zone Nord

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	TiO ₂ (%)	P ₂ O ₅ (%)	FM ²
BL-23-01	131.90	215.40	83.50	4.16	7.82	653
BL-23-02	143.80	201.00	57.30	3.38	8.35	478
BL-23-03	13.80	78.00	64.20	4.37	8.43	541
BL-23-04	4.80	76.70	71.90	2.41	4.05	291
BL-23-05	105.15	122.20	17.05	5.01	7.75	132
BL-23-06	7.30	66.80	59.50	4.31	6.50	387
BL-23-06	208.80	295.30	94.25	3.70	6.10	544
BL-23-07	53.50	156.00	102.50	2.24	3.08	316
BL-23-08	62.65	94.10	31.45	2.73	5.89	185
BL-23-09	39.00	91.80	52.80	3.11	4.45	235
BL-23-10	74.15	159.00	84.85	2.59	4.54	385
BL-23-10	252.20	311.00	58.50	3.30	7.14	420
BL-23-18	55.90	141.45	85.55	4.18	8.75	749
BL-23-19	197.40	308.20	110.80	3.30	7.02	776
BL-23-20	56.20	102.30	46.10	2.73	4.48	207

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. La vraie épaisseur est estimée à au moins 70% de la longueur de l'intervalle de carotte.

² FM (Facteur Métal) : %P₂O₅ x longueur

Zone Sud

Sept forages forés dans la zone sud ont permis d'identifier deux couches contenant du phosphate. Les deux couches ont une largeur réelle moyenne de 100 mètres. La couche principale mesure au moins 1 500 m de long. Le forage a montré que les couches minéralisées s'étendent jusqu'à une profondeur d'au moins 150 m. La teneur moyenne des couches de la zone sud est de 4,7 % de P₂O₅ (phosphate). Les résultats sont présentés dans la figure 3 et le tableau 2. Le contour des couches est présenté dans la figure 1.

Figure 3 - Résultats d'analyses Zone Sud

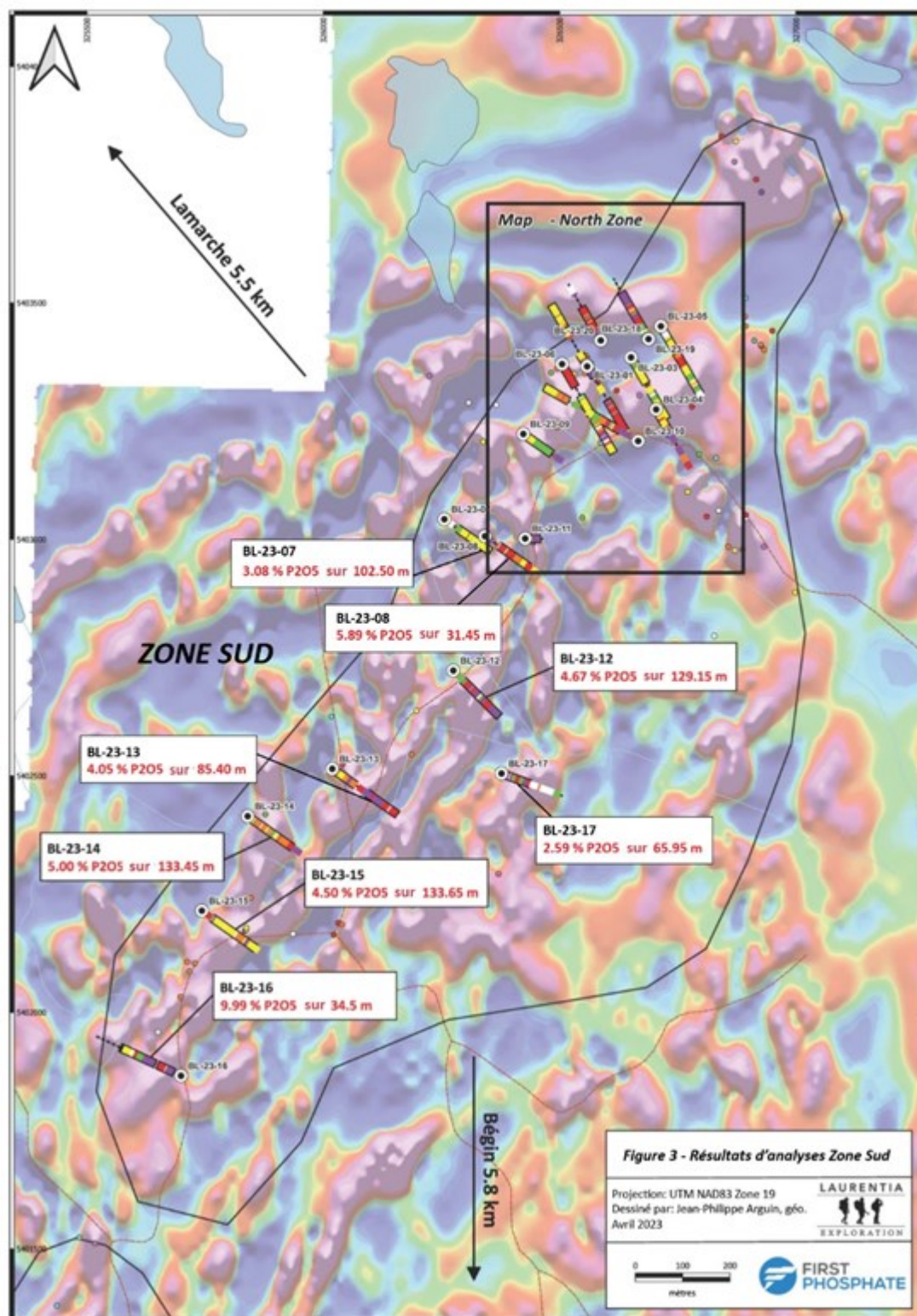


Figure 3 - Résultats d'analyses Zone Sud

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/168714_04d5b066f46d0b9a_003full.jpg

Tableau 2 - Résultats d'analyses Zone Sud

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	TiO ₂ (%)	P ₂ O ₅ (%)	FM ²
BL-23-12	53.15	182.30	129.15	2.63	4.67	603
BL-23-13	139.60	225.00	85.40	2.22	4.05	346
BL-23-14	18.00	151.45	133.45	4.15	5.00	667

BL-23-15	50.00	183.65	133.65	3.36	4.50	602
BL-23-16	97.00	131.50	34.50	5.50	9.99	342
BL-23-17	13.05	79.00	65.95	2.15	2.59	171

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. La vraie épaisseur est estimée à au moins 70% de la longueur de l'intervalle de carotte.

² FM (Facteur Métal) : %P₂O₅ x longueur

Les paramètres des sondages sont présentés au tableau 3

Tableau 3 - Paramètres des sondages

Sondage	Estrant	Nordant	Azimut	Pendage	Longueur (m)
BL-23-01	326558	5403369	150	-45	244.5
BL-23-02	326558	5403366	330	-45	201
BL-23-03	326651	5403385	150	-45	201
BL-23-04	326704	5403275	150	-45	201
BL-23-05	326714	5403451	150	-45	240
BL-23-06	326505	5403371	150	-45	295.25
BL-23-07	326256	5403043	125	-45	156
BL-23-08	326342	5403007	125	-45	201
BL-23-09	326423	5403223	125	-45	150
BL-23-10	326666	5403208	300	-45	311
BL-23-11	326427	5403002	90	-45	51
BL-23-12	326278	5402724	135	-45	201
BL-23-13	326016	5402522	125	-45	225
BL-23-14	325844	5402416	125	-45	201
BL-23-15	325743	5402216	125	-45	201
BL-23-16	325697	5401864	295	-45	279
BL-23-17	326382	5402503	110	-45	192
BL-23-18	326689	5403421	330	-45	204
BL-23-19	326689	5403421	330	-70	318
BL-23-20	326587	5403421	330	-45	201

Contrôle de la qualité

L'échantillonnage et les données d'analyse des carottes de forage sont contrôlés par la mise en œuvre d'un programme d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) conçu pour suivre les meilleures pratiques de l'industrie. Les carottes de forage (taille NQ) sont décrites et les échantillons sont sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration et sciés en deux à l'aide d'une scie à diamant sur le site du projet. La moitié de la carotte est conservée sur le site à des fins de référence. Les intervalles entre les échantillons peuvent varier de 0,5 à 3 mètres en fonction des observations géologiques. Les échantillons de la moitié de la carotte sont emballés et envoyés par transport terrestre dans des sacs de riz scellés à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltée, d'Ancaster, en Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carottes sont concassés jusqu'à 80 % passant à une maille -10, criblés à 250 g et pulvérisés jusqu'à 95 % passant à la maille -200. Chaque échantillon est analysé pour les 10 oxydes majeurs et 7 éléments traces par fusion au métaborate de lithium/tétraborate et analysé par ICP-OES (code 4B). Des blancs et des matériaux de référence internes sont insérés alternativement tous les 10 échantillons. Une procédure formelle de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au

laboratoire.

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est chef géologue de First Phosphate et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« **Règlement 43-101** »).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Kent, President
peter@firstphosphate.com
Tel: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains producteurs nord-américains majeurs de batteries LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et les objectifs du programme de forage intercalaire de la Société et la réalisation d'une estimation des ressources 43-101 pour la propriété Bégin-Lamarche selon les échéanciers prévus.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et sur des événements futurs prévus, notamment la capacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG et avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et la capacité de la Société à atteindre les objectifs de son programme de forage intercalaire et à commander une estimation des ressources 43-101 pour la propriété Bégin-Lamarche dans les délais prescrits.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, la performance ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : L'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté à la pleine norme ESG sous une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec ; et l'incapacité de la Société à réaliser ses objectifs du programme de forage intercalaire de la Société et la commande d'une estimation des ressources 43-101 pour la propriété Bégin-Lamarche selon les échéanciers prévus.

Le lecteur est averti que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont en outre invités à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/168714>